

Les gifles

Le collège

Collège du Petit Bois, 800 élèves en zone urbaine, quartier aisé avec quelques cités HLM récemment introduites dans la carte scolaire...

En fin de matinée, Mme Martin, professeur de mathématiques, arrive dans le bureau du principal, entraînant à sa suite un élève de 4^{ème} d'origine maghrébine. Elle est très émue, au bord des larmes et demande une sanction exemplaire.

Ce professeur n'a pas la réputation d'avoir des problèmes de discipline. C'est une dame d'âge mûr, qui vit seule, sans enfant. Avant ces faits, elle évoquait des difficultés à gérer des enfants qui ne fonctionnent pas avec les mêmes règles, ce que disent aussi beaucoup d'autres enseignants.

L'élève a des résultats plutôt médiocres. La classe est hétérogène, ni bonne ni mauvaise, sans problème majeur. L'élève n'a jamais été considéré comme un meneur.

Récit

Le cours portait sur les triangles. L'élève est vêtu d'un t-shirt avec un dessin de triangle. Elle le fait venir du fond de la classe au tableau. Elle le fait monter sur l'estrade, lui demande de se tourner vers ses camarades et d'écartier les bras pour montrer le motif du t-shirt. Avec la main elle fait mine de dessiner le triangle. L'élève referme les bras, elle tente de les lui ouvrir de force. Il a alors un mouvement qu'elle dit interpréter comme un geste de violence tournée vers elle. Elle le gifle. Il rétorque immédiatement en la giflant de telle sorte que ses lunettes voltigent jusqu'au bureau. Les autres élèves restent sans voix.

A la suite de l'entretien avec le principal, l'élève est exclu de l'établissement pour quelques jours.

En salle des professeurs, à midi, Mme Martin raconte l'incident, éclate en sanglots, et évoque une possible faute professionnelle de sa part. Elle se demande si le geste initial de l'élève n'était pas un simple geste de recul à son égard. Elle interroge les autres professeurs sur la Solidarité Universitaire. Dans l'après-midi, une affiche dans la salle des professeurs annonce l'exclusion de l'élève pour quelques jours.

Le lendemain, convoquée par le principal, elle revient en disant aux autres professeurs que le principal a évoqué des problèmes relationnels : elle se sent accusée et pleure. Beaucoup critiquent l'attitude du principal. Dans les jours qui suivent, elle multiplie les coups de téléphone aux collègues, aux anciens collègues. Elle est toujours sous le choc, manifeste son angoisse en ne parlant que de cela. La mère de l'élève vient présenter des excuses au professeur dans le bureau du principal.

Un conseil de discipline est convoqué. A partir de ce moment, plus rien ne se passe. Tous les acteurs du drame attendent de cette instance une solution définitive. A la veille du CD Mme Martel prend contact avec le président de la fédération de parents d'élèves majoritaire qui y siège pour lui exposer les faits.

Le conseil de discipline :

L'élève est accompagné de son frère aîné (25 ans), de sa sœur (22 ans) et de sa mère. Lors de la discussion, de nouveaux éléments apparaissent : la famille s'est arrangée pour inscrire l'enfant dans ce collège alors que ses autres frères sont en ZEP, afin de lui éviter de mauvaises influences. Elle le sait fragile. C'est le dernier de la famille, et ces informations sont fournies par le grand frère : « on l'a mis ici pour lui donner une chance ».

Dans la même journée, d'autres enseignants avaient essuyé des refus de la part de l'élève (refus de changer de place pour suivre alors qu'il n'avait pas de livre). Aucune sanction n'avait été prise. L'ensemble de la famille, sauf l'élève, renouvelle ses excuses, sans lui chercher de circonstances atténuantes.

Arrêt sur image

Le principal se tourne vers l'élève resté silencieux et lui demande ce qu'il a à dire. Il lève les yeux et dit : « oui mais elle m'a giflé ! »